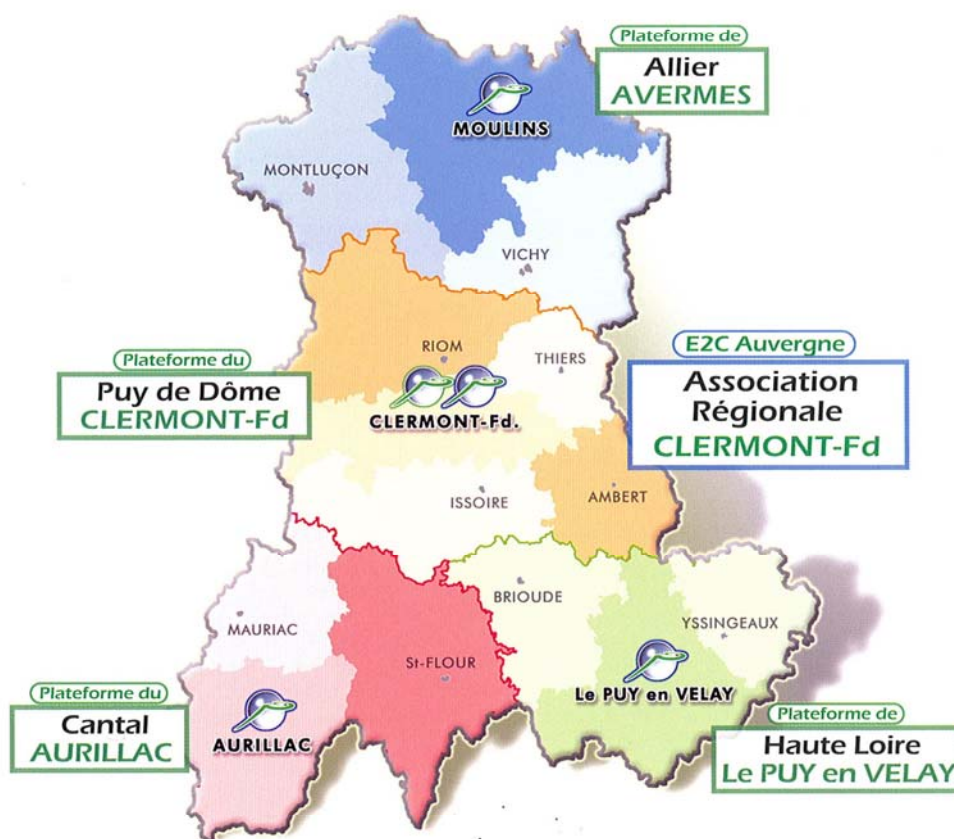


Dossier d'information



Parc technologique de la Pardieu
7, Allée pierre de Fermat
63170 AUBIERE
04 73 16 25 14

1^{ère} partie : Les Ecoles de la 2^{ème} chance en France

Préambule et historique

Dispositif pédagogique innovant, issu d'un concept novateur européen, l'École de la 2^{ème} Chance a pour objectif **l'intégration professionnelle et sociale durable d'un public sorti du système éducatif sans qualification et sans emploi.**

Le concept d'École de la 2^{ème} Chance s'inscrit dans la continuité des principes contenus dans le Livre Blanc de la Commission européenne, présenté en 1995 par Madame Edith CRESSON.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir à un public, éloigné de l'emploi, des lieux privilégiés d'éducation, avec une approche pédagogique individualisée. L'apport de nouvelles dynamiques éducatives prenant en compte les expériences acquises, et les réalités de l'entreprise doivent permettre à ce public d'intégrer ou de réintégrer une formation qualifiante ou un emploi.

Les Écoles de la 2e Chance en France ont des caractéristiques communes :

- elles disposent de **moyens spécifiquement dédiés** (en locaux et en personnel)
- les dispositifs pédagogiques, souples et innovants, sont **flexibles**, individualisés et laissent **une part importante à l'outil informatique**,
- **l'alternance est au cœur du dispositif** qui a pour objectif de privilégier l'acquisition de compétences professionnelles et sociales.

Après mutualisation et échanges sur leurs pratiques, les Écoles ont rédigé une "Charte de Principes Fondamentaux des Écoles de la 2^e Chance en France".

La qualité des résultats obtenus conduit à mettre en avant quatre évidences incontournables :

- Première évidence, ces jeunes ont rejeté le système éducatif. Pour les accompagner, les E2C se situent **hors des schémas scolaires classiques**. Pour autant il s'agit bien d'une école, dont la pédagogie est fondée sur l'individualisation des parcours et l'apprentissage de l'autonomie.
- La seconde évidence est que le **dispositif doit être spécifique et institutionnalisé**. L'appropriation du dispositif par les jeunes leur donne un droit de citoyen, celui de se construire une référence d'appartenance.
- **La logique d'un parcours pédagogique complet et unifié** est la troisième évidence. Elle est d'une importance cruciale, car la tactique de la "rupture" est ancrée dans les habitudes quotidiennes des jeunes en voie d'exclusion. Le ballottage d'un stage à l'autre conforte cette attitude et n'offre aucune chance à la capitalisation continue des acquis.
- Quatrième et dernière évidence : **l'alternance est la clé de voûte** des E2C. Compte tenu de la largeur du fossé entre les valeurs de l'entreprise et les aspirations des jeunes qui n'ont pas l'expérience du monde du travail, la mission principale du dispositif est de jeter des ponts entre ces deux rives.

Etat des lieux

En France, près de 100.000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans qualification. Ils ont souvent du mal à accéder à l'emploi. Ainsi 1 an après avoir arrêté leurs études, 42% sont au chômage, contre 26 % des jeunes ayant atteint le niveau V (CAP/BEP). 3 ans après leur sortie, ils sont encore 30 % au chômage contre 13 % pour ceux ayant un niveau V. Ils occupent plus que les autres des emplois temporaires, peu qualifiés, à temps partiel, peu rémunérés. *source : www.cereq.fr*.

En Auvergne, on considère que 6,4% des jeunes sortent du système scolaire sans qualification.

2^{ème} partie : L'E2C Auvergne

La création de l'École de la 2^{ème} chance en Auvergne relève de la volonté des collectivités locales de s'engager pour compléter leurs outils de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes. Les membres du Conseil d'administration sont donc :

La Région, initiatrice du projet et membre fondateur de l'E2C Auvergne

Les 4 Départements de la région, les Communautés d'Agglomération de Clermont-Ferrand, du Puy-en-Velay, et de Montluçon, la Ville de Clermont-Ferrand

Le conseil inter consulaire d'Auvergne (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture)

Le fonctionnement

Une réponse adaptée à un public spécifique

Ce dispositif sert à promouvoir un programme d'éducation, de formation, de suivi sur l'ensemble de la région en direction de personnes de **18 ans à 30 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification ou dans le cas contraire ayant de réelles difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle (et pour lesquelles il n'existe pas d'autre dispositif) permettant l'accès à la formation et à l'emploi.**

Une originalité de l'E2C Auvergne : 4 plates-formes départementales

L'E2C Auvergne est composée d'une Association Régionale dite « École de la 2^{ème} Chance Auvergne » porteuse du projet et de plates formes départementales au travers desquelles se décline le dispositif. L'association régionale est garante du respect de la Charte Régionale de l'E2C Auvergne et de la Charte Nationale des E2C. De ce fait, elle porte le label E2C et met en œuvre les plates-formes départementales. Elle assure, sur le plan régional, la coordination financière, administrative et pédagogique du dispositif.

L'association régionale est dirigée par Anne Marie LACHAL.

Dans une logique d'aménagement du territoire, l'école n'est pas un lieu unique mais est déclinée sur 4 plates-formes départementales (Clermont-Ferrand, Moulins, Aurillac et Le Puy-en-Velay).

La pédagogie

Un facteur clé : la motivation du stagiaire

Les difficultés ou erreurs du passé ne constituent pas un obstacle pour rejoindre l'E2C. Le **seul critère de sélection est la motivation**. Les candidatures, qui reposent avant tout sur le volontariat, sont proposées par les missions locales, les agences locales pour l'emploi, les structures d'insertion. Elles **sont ensuite validées par l'E2C au travers d'un entretien de motivation**.

Une pédagogie orientée vers la conquête de l'autonomie

Par ses pratiques pédagogiques et son approche de l'insertion professionnelle, l'E2C offre une structure pédagogique innovante.

L'E2C Auvergne met en place des méthodes fondées sur l'individualisation de l'enseignement.

- Le parcours est totalement **individualisé** et est organisé afin de permettre **les entrées et sorties permanentes. (950h de formation ; 7/8 mois en moyenne : et 50 heures d'accompagnement à la sortie de la formation.)**
- L'individualisation des parcours ne signifie pas proposer des cours particuliers à chaque stagiaire mais respecter les rythmes d'acquisition de prendre en compte les besoins de chacun.
- Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé assuré par un formateur référent pendant l'élaboration de son projet, sa formation, son insertion professionnelle, y compris dans les mois qui suivent la sortie de l'E2C.

Les personnes intégrant l'E2C ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et sont donc rémunérées par le Conseil Régional pendant leur parcours.

L'E2C Auvergne agit autour de trois pôles :

- **le pôle pédagogique : acquisition des connaissances de base** (français, mathématiques, informatique, culture générale...).
- **le pôle économique : découverte puis apprentissage d'un métier** à travers l'alternance école/entreprise. Cette activité représente la moitié du temps de formation. Obligatoires, les nombreux stages permettent aux stagiaires de préparer leur projet professionnel et d'affirmer leurs compétences sur le terrain.
- **le pôle social : développement des compétences personnelles** (compétences sociales, comportementales, citoyennes et culturelles), indispensables à une intégration sociale réussie. L'E2C place le stagiaire en situation réelle pour découvrir et exploiter ses aptitudes.

A l'issue du parcours, certains décideront de poursuivre une **formation professionnelle débouchant sur un diplôme ou sur une qualification**. D'autres rejoindront **directement une entreprise**, qui pourra être celle qui les a accueillis pendant leurs stages.

Le partenariat avec le monde économique local

La finalité de l'École de la 2e Chance est de **rapprocher deux mondes différents ou parfois trop éloignés** l'un de l'autre : **celui des entreprises et celui des jeunes**.

Le but est de mieux concilier les préoccupations du milieu économique et les attentes des jeunes.

Il s'agit de modifier les représentations que les jeunes se font de l'entreprise, et inversement

Pour cela, L'E2C Auvergne se doit de mobiliser un grand nombre d'entreprises.

L'inter consulaire est à ce titre un partenaire important dans ce projet.

La finalité de la 2e Chance est donc de rapprocher les jeunes de l'entreprise. Il s'agit de modifier les représentations que les jeunes se font de l'entreprise, et inversement.

Les collaborations que l'E2C Auvergne se propose de développer avec les entreprises constituent un gage de son adaptation permanente aux réalités et aux contraintes du marché du travail, ainsi qu'à ses potentialités. Pour les entreprises, ce partenariat représente une opportunité de nature à résoudre de manière prévisionnelle leurs difficultés de recrutement en ménageant les sas indispensables à l'acquisition des compétences professionnelles et sociales des jeunes.

Les entreprises qui le souhaitent, peuvent s'engager de plusieurs façons :

- **Faire découvrir aux jeunes leurs métiers au travers de visites ou de stages**
- **Verser la taxe d'apprentissage à l'E2C Auvergne**
- **Apporter une contribution financière volontaire**
- **Prévoir un projet de recrutement.**